

Les Associations D'entraide D'indigènes En Côte D'ivoire Coloniale 1937-1960

Lékpéa Alexis DEA, Soro Doyakang Fousseny

enseignant-chercheur, Maitre-Assistant, département d'Histoire, Université Jean Lorougnon Guede Daloa,
BP 150 Daloa

enseignant-chercheur, Maitre-Assistant, département d'Histoire, Université Jean Lorougnon Guede Daloa

Résumé :

Les rapports entre colons et colonisés dans la colonie de Côte d'Ivoire ont longtemps été marqués par la méfiance mutuelle et la domination totale des premiers, à savoir les colons sur les Indigènes Ivoiriens. De nombreuses frustrations subies par ces derniers les ont finalement conduits à s'organiser pour assurer leur survie sur leur propre territoire désormais confisqué par le colonisateur français. L'un des cadres de cette organisation fut l'association d'entraide qui fait son apparition à partir de 1924. Si l'objectif des premières associations d'Indigènes était de créer un climat de solidarité et d'entraide dans une société sous forte domination étrangère, progressivement, ces associations se transforment en de véritables mouvements de revendication syndicale et politique. Cet article, réalisé sur la base de documents d'archives et d'informations issues d'ouvrages divers sur l'Histoire coloniale de la Côte d'Ivoire est une contribution à l'étude de la vie sociale et particulièrement communautaire des Indigènes dans la colonie de Côte d'Ivoire.

Mots-clés : Associations, Indigènes, colonies, émancipation, politique.

Summary :

Relations between settlers and colonized in the colony of Côte d'Ivoire have long been marked by mutual distrust and the total domination of the former, namely the settlers over the Indigenous Ivorians. Many frustrations suffered by the latter finally led them to organize themselves to ensure their survival on their own territory now confiscated by the French colonizer. One of the frameworks of this organization was the mutual aid association which appeared in 1924. If the objective of the first indigenous associations was to create a climate of solidarity and mutual aid in a society under strong foreign domination, gradually, these associations are transformed into real trade union and political protest movements. This article, produced on the basis of archival documents and information from various works on the colonial history of Côte d'Ivoire, is a contribution to the study of the social and particularly community life of the Indigenous peoples in the colony of Ivory Coast.

Keywords: Associations, Natives, colonies, emancipation, politics.

L'un des tristes et inoubliables souvenirs de la colonisation française en Côte d'Ivoire est celui des frustrations de tous genres subies par les populations indigènes sur leur propre territoire. Pour les témoins encore vivants de cette douloureuse époque, les blessures psychologiques provoquées par la colonisation restent encore béantes et très puantes. Pour la mémoire collective des Ivoiriens, il s'agit d'un épisode assez triste pour l'Histoire du pays, qui a laissé des traces que plus rien ne peut effacer. En effet, l'une des caractéristiques de la colonisation de la Côte d'Ivoire a été l'écart entre colons et colonisés. Cet écart se manifestait par la création et la juxtaposition de deux sociétés diamétralement opposées à tous les niveaux. D'un côté, il y avait la société dite "civilisée", celle de Européens et de leurs assimilés qui avaient le droit et le privilège de "vivre" et de l'autre côté se trouvait la masse compacte des Indigènes, privée de toute liberté

et luttant quotidiennement pour sa survie. L'un des cadres visibles de cette triste catégorisation sociale est l'association ou le cercle d'amitié.

D'abord exclusivité européenne, les premières associations et cercles d'amitié n'accordaient aucune place aux indigènes. Elles étaient le lieu par excellence de "recréation" de la société européenne. Les Indigènes, pourtant nombreux et d'origines diverses, ont longtemps vécu frustrés à côté et en marge de cette société. Il a fallu attendre 1937 pour voir le droit d'associations accordé aux populations africaines, notamment ivoiriennes. Les associations qui se créent par ceux-ci sont une tentative de réponse à la frustration subie de la part des Européens depuis le début de la colonisation.

Il est vrai que la question de l'associationnisme en Côte d'Ivoire a intéressé d'éminents auteurs tels que Jean Noël Loukou (1976), Alain Tirefort (1979) et Kipré (2005). Mais les associations à caractère fraternel et social créées par les Indigènes dans le but de lutter contre les frustrations coloniales sont très peu étudiées. Pourtant, il s'agit d'un aspect important de l'Histoire coloniale de la Côte d'Ivoire. Cet article est donc une contribution à la connaissance de la société coloniale qui tente d'expliquer les différences sociales créées par le fait colonial avec son corollaire de frustrations inoubliables à partir de l'exemple des associations.

Construit sur la base d'informations issues des archives nationales, notamment du Journal officiel, et d'ouvrages divers sur l'histoire de la Côte d'Ivoire, cette contribution est organisée autour de trois axes. Le premier axe présente les facteurs de la création de ces associations indigènes. Le deuxième présente les associations et leurs objectifs et le troisième axe est consacré à leur impact sur la société coloniale.

I- Les facteurs de la création des associations d'indigènes en Côte d'Ivoire

La création des associations typiquement indigènes dans la colonie de Côte d'Ivoire s'explique d'une part par l'attitude des colons à l'égard de la population autochtone, mais aussi par l'évolution politique marquée par la loi de 1936 qui accorde un peu plus de liberté aux Indigènes.

1- Les frustrations coloniales

« J'ai parlé de contact. Entre colonisateur et colonisé, il n'y a de place que pour la corvée, l'intimidation, la pression, la police, l'impôt, le vol, le viol, les cultures obligatoires, le mépris, la méfiance, la morgue, la suffisance, la muflerie, des élites décérébrées, des masses avilies. Aucun contact humain, mais des rapports de domination et de soumission qui transforment l'homme colonisateur en pion, en adjudant, en gardes-chiourme, en chicotte et l'homme indigène en instrument de production. » (A. Césaire, 2004, pp22-23)

Ces propos du poète traduisent l'essentiel des rapports entre colons et colonisés en Côte-d'Ivoire. En effet, l'une des manifestations majeures de la colonisation française en Côte d'Ivoire est d'avoir créé un véritable fossé entre colons et colonisés. Cette distanciation sociale s'explique, dans un premier temps, par le regard mutuel de ces deux catégories sociales. Il est important de noter que jusqu'en 1925, la civilisation africaine en général et ivoirienne en particulier, était perçue par les Européens comme « *un état de civilisation voisin de la sauvagerie* »¹. Aussi, les rapports politiques de 1913 à 1929 sur les noirs vivant en Côte-d'Ivoire présentent ces hommes comme des êtres primitifs, barbares, non civilisés, bref, comme des êtres inférieurs auxquels il était impossible pour les Européens de s'associer. Ce portrait du noir a créé chez le Blanc un véritable complexe de supériorité.

Dans un second temps, il faut relever la méfiance qui reste un élément explicatif de cette grande distance entre colons et colonisés. Gustave De Meyer, en partant pour la colonie de Côte-d'Ivoire a reçu en guise d'adieu la phrase suivante : « *Vous êtes fou pour aller chez ces sauvages, ils vont vous manger.* » (A. DEA, 2008, p50). Les Européens dans la colonie de Côte-d'Ivoire, bien que maîtres des lieux, étaient généralement animés par un sentiment d'insécurité et de méfiance.

En plus et en conséquence de ces préjugés entretenus sur les populations ivoiriennes, la vie des Européens en Côte d'Ivoire a longtemps été caractérisée par le réflexe racial, souvent perceptible au sein des premières associations et clubs d'amis qui ont vu le jour dans la colonie. L'histoire de ces associations nous montre un net clivage entre les blancs et les noirs. Ces associations, typiquement européennes n'admettaient en leur sein aucun Africain, même citoyen français d'origine sénégalaise (A. Tirefort, 1989, p274).

¹ ANCI, Guide du colon, 1925 (sp)

Le réflexe racial ne se limite pas aux seules associations volontaires. Il apparaît aussi à l'occasion des réceptions officielles et des fêtes. Selon une expression de l'époque, « *chacun doit rester à sa place* ». Le colonisateur ne se mêle pas au colonisé et vice versa (P. Kipré, 2005, p185). Cette discrimination est entretenue par le code de l'indigénat qui distingue rigoureusement Blancs et Noirs demandant aux noirs de rester à leur place.

Si animés par le complexe de supériorité, les Blancs ne s'associent pas aux Noirs, les Indigènes quant à eux admettent leur statut d'infériorité et n'osent même pas s'approcher des colons qu'ils observent et envient à distance. Comme le rapporte cet instituteur guinéen, décrivant la vie des Européens au cercle sportif de Bingerville, aucun Africain de cette époque ne pouvait cacher son admiration de l'organisation sociale des Européens en Côte d'Ivoire:

« Presque tous les blancs se retrouvaient le soir au cercle après le travail. C'étaient les retrouvailles. On buvait, on jouait on se racontait les aventures heureuses et malheureuses survenues au bureau, à la plantation, à la factorerie ou à la maison chez soi. Pour les noirs une telle ambiance était alléchante. Nous les regardions avec envie, ils avaient l'air de s'entendre. »
(J. Ngolo, 1981, p130)

Les Africains (Indigènes) se sont contentés de leur place donnée par le colonisateur. Même au niveau des habitations, des lieux de travail, des postes et des salaires, la discrimination était toujours exprimée. Ainsi, dans chaque ville, l'on trouvait des quartiers européens et des quartiers indigènes. Cette discrimination a provoqué une véritable frustration à laquelle les Indigènes ne pouvaient répondre qu'à travers la création de leurs propres associations.

2- La loi de 1937

En mai 1936 le candidat du Front Populaire GEORGE Noguès est élu en France. Avec cette victoire du Front Populaire et l'installation à la tête des colonies de personnalités proche de ce parti, des mesures sont prises qui doivent traduire dans la colonie les acquis de juin 1936 (A. DEA, 2008, p45.). La promulgation des décrets du 11 mars 1937 annonce une rupture avec les pratiques antérieures. Deux textes autorisent la création des associations et syndicats en Côte-d'Ivoire, comme ailleurs en AOF dans l'entre-deux-guerres. Ce sont le décret du 11 mars 1937 fixant les conditions d'application en AOF des titres 1 et 2 du livre III du code du travail et le décret du 20 mars 1937 instituant les associations professionnelles pour la représentation et la défense des intérêts de certains travailleurs indigènes.

Ces lois, bien que restrictives dans leur application, donnent un certain droit d'association et de contestation aux Africains (M. Zehe, 1985, p27).

II- Les associations d'Indigènes et leurs objectifs

1- La création des associations

Présentes déjà mais en très petit nombre sur le territoire ivoirien depuis le premier quart du XX^e siècle, les associations d'Indigènes se multiplient à partir de 1937 du fait de l'application du décret du 11 mars de cette même année. Elles concernent d'abord les assimilés, les Africains non ivoiriens et quelques Ivoiriens. Ainsi sont créés successivement l'Union sénégalaise de Grand-Bassam et la Société amicale libano syrienne de Grand-Bassam en 1924², le "Réconfort Amical d'Anoumabo" et la Société Amicale de la Jeunesse d'Adjamé (S.A.J.A) en 1931³.

En 1937, l'on assiste à la naissance de l'Association de Défense des intérêts des Autochtones de la Côte d'Ivoire (A.D.I.A.C.I.)⁴ qui donnera naissance à la (*Mutualité bété*). D'autres associations d'entraide et de solidarité ethnique, telle l'*Union fraternelle de la jeunesse attié et ébrié originaire du cercle des lagunes* (créée en 1937), la Société Amicale de bienfaisance de la Jeunesse Abbey à Abidjan (1937), la *Société des jeunes Bété d'Agboville* (1938) et l'UFOCI (*Union fraternelle des originaires de Côte d'Ivoire*, créée en 1939) naissent avec pour principal leitmotiv, la défense de la cause des « Côte d'Ivoiriens », comme on disait à l'époque.

2- Les caractéristiques et objectifs de ces associations

² Statuts de l'Union Sénégalaise de Grand-Bassam, JOCI, 1924.

³ Statuts de la Société amicale de la Jeunesse d'Adjamé, JOCI, 1931.

⁴ Statuts de l'A.D.I.A.C.I, JOCI, 1937.

Les associations d'entraide mises en place par les Indigènes en Côte d'Ivoire sont avant tout des associations de taille moyenne et à caractère ethnique et nationaliste. Elles se développent d'abord autour de ressortissants d'une même région ou des membres d'un même groupe ethnique résidant dans une localité donnée. C'est ainsi que l'on peut identifier des associations des Bété d'Agboville, des originaires du cercle des lagunes et bien d'autres. Avec une telle configuration, l'objectif poursuivi par les membres de ces associations est de créer ou recréer les liens fraternels brisés par la mobilité liée à la colonisation. Il s'agit de se refaire une famille dans laquelle les valeurs traditionnelles de solidarité et de fraternité réapparaissent et sont respectées. En effet, pendant la période coloniale, les contraintes de mise en valeur des régions les plus productives ont conduit l'administration à soumettre les populations à une immigration forcée vers ces zones. Ainsi, contre leur gré, des hommes et des femmes se sont retrouvés loin de leur habitat d'origine, maltraités, frustrés quotidiennement par le colon qui n'a pour objectifs que la domination et l'exploitation des richesses. Pour faire face à ces vices coloniaux, les Indigènes créent ces associations pour se soutenir mutuellement.

Ainsi, le "Reconfort d'Anoumabo", se définit-il comme un club qui réunit des individus dans un but de rencontres amicales et de distractions, tout en gardant pour objectif essentiel le concours moral et pécuniaire aux adhérents⁵.

Quant à la Société Amicale de la jeunesse d'Adjamé (S.A.J.A), elle se veut avant tout une société d'entraide et de solidarité. L'article 23 de ses statuts précise que « pour tout membre frappé d'un malheur, la société doit lui porter assistance »⁶. Quelle que soit l'association d'Indigènes de cette époque, le but est le même. Se porter mutuellement assistance dans une ambiance fraternelle en vue d'échapper ou de résister aux frustrations imposées par la colonisation.

III- L'impact de ces associations sur la société coloniale

Créées dans le but de développer la solidarité et l'entraide entre les Indigènes sous le poids de la colonisation, les associations de colonisés finissent par jouer un rôle primordial dans le processus de prise de conscience et d'émancipation des Ivoiriens. Elles ouvrent le chemin de la revendication et permettent de jeter les bases d'un sentiment nationaliste, principal facteur de l'émancipation et de la décolonisation du pays.

1- Le développement du sentiment nationaliste

Le mouvement associatif indigène en Côte d'Ivoire a eu pour premier impact le développement d'un sentiment nationaliste dont l'une des manifestations majeures fut le rejet souvent violent des populations d'origine étrangère. Bien que fondées souvent sur des bases ethniques, les premières associations se sont très vite transformées en instrument de défense des Ivoiriens à l'échelle de toute la colonie. Ainsi, l'*Union fraternelle des originaires de Côte d'Ivoire* (UFOCI), créée en 1939 se donne pour leitmotiv la défense de la cause des "Côte d'Ivoiriens", comme on disait à l'époque. Comme le note R. BANEGAS (2000, p30). « Ces associations revendiquaient la spécificité ivoirienne (...) et surtout la priorité à accorder aux "Côte d'Ivoiriens" dans l'accès aux postes de l'administration coloniale et des entreprises de négoce ». La politique d'ivoirisation des cadres de la fonction publique remonte à cette époque.

P. Kipré (2005, p132) rappelle que « ce sont ces associations qui seront à l'origine des premières violences xénophobes à l'encontre des Dahoméens en 1928 ».

En effet, pendant la colonisation, la Côte d'Ivoire était considérée comme l'un des territoires les plus riches sous la domination française. Par conséquent, sa mise en valeur était une priorité pour le colonisateur. Mais le pays était alors sous-peuplé et ses populations avaient du mal à accepter la domination, ce qui suscitait de nombreuses et sanglantes résistances.

« Pour corriger ces déséquilibres, les colons firent venir, aux côtés des Européens, des auxiliaires africains non-ivoiriens. Ainsi, des Sénégalais appelés de Dakar alors capitale de l'A.O.F. et des Dahoméens occupèrent les postes de commis dans l'administration. Ils étaient également maçons, mécaniciens, commerçants, infirmiers, instituteurs » (S. Bredeloup, 2003, p7).

⁵ Cf. Statuts du Reconfort d'Anoumabo, JOCI, 1931.

⁶ Article 23 de la SAJA, JOCI, 1931.

Au regard de cette forte présence étrangère dans l'administration coloniale, les Ivoiriens se sentaient écartés des privilèges professionnels par l'administration coloniale au profit des Etrangers, ce qui entraînait des revendications à caractère xénophobes. Cette situation a donc conduit à plusieurs reprises à des violences xénophobes contre les immigrés. Ainsi, en 1958, à l'initiative de la Ligue des originaires de Côte d'Ivoire (LOCI), l'on assiste à une nouvelle explosion de violence contre les Dahoméens et les Togolais accusés de la hausse du chômage urbain.

Ces premières associations d'Indigènes qui ont constitué le cadre d'éclosion du sentiment nationaliste ivoirien, ont, par ailleurs, été un facteur important de prise de conscience et d'émancipation des populations ivoiriennes.

2- La contribution à la construction d'un cadre de revendication et d'émancipation

Les associations d'Indigènes en Côte d'Ivoire ont jeté les bases d'un cadre de revendication. L'on peut même affirmer sans risque de se tromper qu'elles ont été la mère du syndicalisme ivoirien. Si les toutes premières associations s'étaient donné pour mission de réunir les ressortissants d'une même région autour des valeurs de solidarité et d'entraide mutuelle en vue de faire face au "mal colonial", très vite, celles-ci se muent en un véritable organe de défense des intérêts, et ce, à partir des années 40.

En effet, l'un des effets marquants de la loi de 1937 sur le mouvement associatif en Côte d'Ivoire en général et dans le monde indigène en particulier a été d'avoir ouvert la voie au syndicalisme puis, plus tard, aux partis politiques.

La création de L'Union Fraternelle des Originaires de Côte d'Ivoire, première véritable association de contestation en 1929, et son remplacement en 1934 par l'Association de Défense des Intérêts Autochtones (ADIACI), en vue de durcir la lutte contre la trop grande place prise par les « étrangers » dans la vie locale, avait donné le ton d'un vaste mouvement de quête d'émancipation qui allait atteindre plusieurs régions de la colonie. « On retrouve le même phénomène à la fin de la décennie dans l'Ouest de la colonie, alors que celui-ci connaît une augmentation des flux migratoires et un développement de l'arboriculture » (V. Bonnacase, 2017, p14). Une Mutuelle bété est ainsi créée en 1939, avant d'être remplacé six ans plus tard par l'Union des Originaires des six Cercles de l'Ouest de la Côte d'Ivoire. La résistance des « autochtones » face à l'augmentation de planteurs étrangers en constitue l'un des principaux fils directeurs.

« Face à ces mouvements porteurs de revendications d'autochtonie, d'autres organisations se développent à l'initiative d'élites sociales. En 1937, des planteurs, profitant de l'assouplissement de la législation coloniale sous le Front Populaire, créent le Syndicat agricole de Côte d'Ivoire (SACI). Celui-ci rassemble au départ à la fois des exploitants Européens et Africains, mais la différence de traitement des uns et des autres met rapidement un terme à cette association » (V. Bonnacase, 2017, p14).

En 1944, sous la férule de Félix Houphouët-Boigny, les membres africains du SACI quittent ce syndicat pour créer le Syndicat agricole africain (SAA). La majorité de ses adhérents est originaire du pays baoulé et, dans une moindre proportion, des cercles dioulas et voltaïque du Nord.

En 1945, des intellectuels soutenus par des planteurs de la basse Côte-d'Ivoire créent le comité d'action patriotique de Côte-d'Ivoire (C.A.P.A.CI). C'est ce parti qui fait sa mutation en parti politique, le Parti progressiste. Quant au syndicat agricole africain, il prend de plus en plus un caractère politique à partir de 1945 et réussit à former avec le parti des six cercles de l'Ouest un mouvement, parti de fait, qui recevra au lendemain du congrès de Bamako en 1946, le nom de parti démocratique de Côte-d'Ivoire. En effet, comme le fait remarquer F. Wodié (1969, p825),

« En 1944 avait été créé le Comité d'Etudes Franco-Africaines (C.E.F.A.). Les éléments « les plus avancés » formèrent le groupe d'études communistes (G.E.C). Le P.D.C.I. est né de la fusion du C.E.F.A., du G.E.C., du groupe des six cercles de l'Ouest et du Syndicat Agricole Africain. Aussi à sa naissance le P.D.C.I. était-il plus un front uni qu'un parti politique ».

En définitive, les syndicats d'Indigènes, et plus tard les partis politiques qui émergèrent en Côte d'Ivoire pendant la période coloniale tirent leur source des associations d'entraide, nées dans le but de répondre aux nombreuses frustrations coloniales.

Conclusion

Les associations indigènes d'entraide sont apparues en Côte d'Ivoire dans le contexte très douloureux de la domination française. Les nombreuses frustrations et injustices subies par les Ivoiriens sur leur propre

territoire pendant toute la période coloniale ont été à l'origine de ce mouvement associatif qui se voulait avant tout une panacée contre toutes ces maltraitances. Organisées au départ sur la base de liens ethniques ou régionaux, celles-ci avaient pour objectif majeur de maintenir l'harmonie et promouvoir l'entraide entre les membres.

Mais très vite, ces objectifs évoluent et prennent un caractère nationaliste. Les associations deviennent alors de véritables cadres d'émancipation, de revendication syndicale et politique.

En définitive, les associations indigènes d'entraide ont posé la base de la lutte émancipatrice et ont contribué de diverses manières à son succès.

Sources et références bibliographiques

Sources

ANCI, (1925), Guide du colon, 1925 (sp)

JOCI, 1920-1950.

Références bibliographiques

1. Article 23 de la SAJA, JOCI, 1931.
2. **BANEGAS R., (2000)**, Côte d'Ivoire : une guerre de la seconde indépendance ? Refonder la coopération française sur les brisées du legs colonial, fonds d'analyse des sociétés politiques, http://fasopo.org/sites/default/files/legscolonial2_rib_1206.pdf
3. Bonnacase V., 2001, Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale, IRD REFO, Régulations foncières, politiques publiques, logique des acteurs, document de l'unité de recherche, https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/divers2/010029488.pdf
4. Bredeloup S., (2003). La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin à l'étranger. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 19 (2), p. 85-113.
5. Césaire A., (2004), Discours sur le colonialisme, Paris, Bussières, 92p.
6. Déa L.A., (2008), histoire des cercles d'amitié et associations d'Européens en Côte d'Ivoire : 1920-1940, mémoire de maîtrise Histoire contemporaine, département d'Histoire, Université de Cocody, 75p.
7. Kipre P., (2005), Côte- d'Ivoire, la formation d'un peuple, Paris, SIDES, 291p.
8. Loukou J N., (1976), La vie politique en Côte-d'Ivoire de 1932-1952 ; Thèse de doctorat 3è cycle ; T1-T2 ; AIX-en Provence 1976 ; 608p.
9. Ngolo J., Bingerville à l'époque des gouverneurs, 1900-1934, mémoire de maîtrise d'Histoire, Abidjan, Université Nationale de Côte-d'Ivoire, 1981, 263p.
10. Tirefort A., (1989), Européens et Assimilés en Basse Côte-d'Ivoire (1893-1958/1960), Mythes et réalités d'une société coloniale, Bordeaux, Université de Bordeaux III, 1989, Thèse d'Etat, Histoire, 3 volumes.
11. Wodie, F., (1969), La vie politique en Côte d'Ivoire de 1945 à 1969, *Revue algérienne des sciences juridiques, politiques et économiques*, volume 6 numéro 3, pp 821-842.
12. Zéhé, M., (1985), Le syndicalisme en Côte-d'Ivoire de 1945 à 1960, mémoire de maîtrise d'Histoire, Abidjan, Université nationale, 1985, 114p.